Liaison Ferroviaire
Roissy-Picardie

SNCF RÉSEAU

PIÈCE A

GUIDE DE LECTURE

PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - DÉCEMBRE 2020

SOMMAIRE

1. Comment vous repérer dans le dossier ? 4

2. Présentation et sommaire des pièces du dossier d'enquête publique 5

3. Glossaire des termes techniques et des sigles employés 8

Ce guide a pour but de vous aider dans la prise de connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Il est indiqué en page suivante comment se repérer dans les différentes pièces du dossier.

Pour une présentation rapide du projet, on pourra se référer au Volume 1 : Résumé non technique de la Pièce F - *Etude d'impact*, pages 9 à 18, ou à la Pièce D - *Notice explicative* (50 pages).

PRÉAMBULE

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie entre dans la catégorie des projets nécessitant l'organisation d'une enquête publique.
Celle-ci porte conjointement sur deux objets :

- l'utilité publique des travaux de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, projet de maillage ferroviaire constitué de plusieurs opérations listées ci-dessous et intégrant la réalisation d'un passage grande faune (écopont) en forêt de Chantilly comme mesure d'amélioration écologique :
  - la création d'une section de ligne nouvelle sur 6,5 km entre Vémars et Marly-la-Ville ainsi que les aménagements en gare de Survilliers-Fosses dans le département du Val d'Oise, reliant la LGV d'interconnexion au Nord-Est de Paris à la ligne existante Paris-Creil-Amiens ;
  - des aménagements connexes sur le réseau existant, en gares de Roissy TGV (aéroport Paris-Charles-de-Gaulle terminal 2), de Chantilly-Gouvieux, d'Amiens et à La Chapelle-en-Serval ;
  - la création d'un doublet de voie à Saint-Witz jusqu'en gare de Survilliers-Fosses ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet, pour lesquelles une telle procédure est nécessaire, soit les communes de Chennevières-lès-Louvres, Marly-la-Ville, Vémars, Villeron (Val d'Oise) et Chantilly (Oise).

Le dossier support de l'enquête publique est donc constitué :
- du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Les modalités d'organisation de l'enquête sont précisées par l'arrêté interpréfectoral d'ouverture de l'enquête publique. Cet arrêté précise également les modalités selon lesquelles les avis peuvent être déposés :
- *sur les registres dans les lieux d'enquête,*
- *sur le registre électronique,*
- *par courriel ou courrier à l'attention du Président de la Commission d'enquête.*

1. COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER ?

Pour se repérer, chaque thème de présentation du projet est identifié par une couleur.

Le présent guide de lecture incluant le glossaire

PIÈCE A

La présentation générale de l'opération

- les informations juridiques et administratives (pièce B), complétées par les avis requis préalables à l'enquête publique et les compléments apportés en réponse par SNCF Réseau ;
- le plan de situation (pièce C) ;
- la notice explicative (pièce D) ;
- le plan général des travaux (pièce E).

PIÈCES B, C, D, E

PIECE F Volume 1 : Résumé non technique ***comportant une présentation synthétique du projet***

L'analyse des conséquences du projet sur l'environnement, avec l'étude d'impact et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

PIÈCE F en 3 volumes

dont le Résumé non technique comportant une présentation synthétique du projet (Volume 1)

Le bilan du débat public et de la concertation

PIÈCE G

L'évaluation socio-économique du projet

PIÈCE H

Les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, avec les plans locaux d'urbanisme de cinq communes : Chantilly, Chennevières-lès-Louvres, Marly-la-Ville, Vémars et Villeron

PIÈCES I

VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS SUR :

- **L'objet de l'enquête publique, son cadre juridique, les procédures nécessaires à la réalisation du projet Roissy-Picardie, ainsi que les avis formulés sur le projet :** avis de l'Autorité environnementale du CGEDD, des collectivités territoriales, du PNR Oise-Pays de France, du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), du Préfet du Val d'Oise concernant l'étude agricole préalable, avis du ministère de la Transition écologique concernant l'écopont en forêt de Chantilly... Les mémoires en réponse et compléments de SNCF Réseau sont apportés suite à ces avis :

  PIÈCE B et ses annexes

- **Le débat public de 2010, les différentes étapes de concertation suite au débat public,** l'organisation et la mise en place des actions de concertation, consultation et information du public et des acteurs locaux, les bilans de concertation :

  PIÈCE G

  PIÈCE B pour l'avis des collectivités territoriales

- **L'évaluation du projet d'infrastructure de transport,** les prévisions de fréquentation, sa rentabilité socio-économique et les avantages induits pour la collectivité :

  PIÈCE H

  PIÈCE B pour l'avis du SGPI

  PIÈCE F au chapitre 10 (Volume 3)

- **Le projet, son historique, les principales études et décisions qui ont marqué son évolution, les cartes,** ses caractéristiques techniques et son coût, le processus de concertation :

  PIÈCE C : Plan de situation
  PIÈCE D : Notice explicative
  PIÈCE E : Plan général des travaux

  PIECE F Volume 1 : Résumé non technique

- **L'environnement humain et naturel du projet,** ses impacts sur cet environnement, et les mesures proposées par le maître d'ouvrage pour y remédier :

  PIÈCE F dont le Résumé non technique (Volume 1)

  PIÈCE B pour l'avis de l'Ae-CGEDD et du PNR Oise Pays-de-France

- **Les adaptations nécessaires des documents d'urbanisme** de votre commune pour permettre la réalisation du projet :

  PIÈCES I

2. PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est découpé en neuf pièces pour faciliter son appropriation et sa lecture.

Ce chapitre présente un bref descriptif de leur contenu ainsi qu'un sommaire général simplifié des neuf pièces qui composent le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (pièces I) joints au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, font l'objet d'une pièce spécifique pour les cinq communes concernées.

PIÈCE A : GUIDE DE LECTURE

Le présent document a pour but d'accompagner le lecteur dans sa recherche d'informations : il présente le contenu et le sommaire de chaque pièce du dossier ainsi qu'un glossaire des termes techniques employés.

Vous trouverez ci-dessous une description succincte de chacune des pièces constituant le dossier d'enquête publique.

PIÈCE B : INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette pièce rappelle les modalités de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, le cadre juridique dans lequel elle se déroule et les principales procédures administratives mises en œuvre pour assurer l'information et la consultation du public, ainsi que les avis recueillis préalablement au lancement de l'enquête publique.

Chapitre 1 - L'objet et les conditions de l'enquête publique

Chapitre 2 - Les textes qui régissent l'enquête publique et les autres procédures

Chapitre 3 - L'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative

Chapitre 4 - Avis requis avant le lancement de l'enquête publique *(avis et compléments éventuels de SNCF Réseau)*

PIÈCE C : PLAN DE SITUATION

Ce plan permet de localiser rapidement le projet dans les territoires où il s'insère.

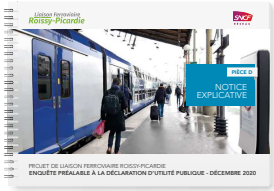

PIÈCE D : NOTICE EXPLICATIVE

Cette notice présente le projet soumis à enquête publique, rappelle les études préalables et décisions antérieures ayant conduit au choix du projet proposé à l'enquête, décrit les principales caractéristiques du projet et les ouvrages les plus importants et présente une estimation sommaire des dépenses.

Chapitre 1 - La liaison Roissy-Picardie : présentation fonctionnelle et justification du projet

Chapitre 2 - Le projet soumis à enquête publique

Chapitre 3 - Appréciation sommaire des dépenses

Chapitre 4 - Annexes, décisions et accords relatifs au projet :

- Décision du Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France de novembre 2010
- Décision ministérielle de fin d'étape 1 des études préalables à l'enquête publique d'avril 2013
- Protocole de financement des travaux de réalisation du projet de mai 2017
- Décision ministérielle du 28 août 2020
- Décision ministérielle du 13 janvier 2021

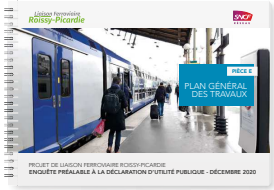

PIÈCE E : PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Sur la base de cartes à l'échelle locale, ce plan permet de situer le projet par rapport aux territoires des communes concernées.

PIÈCE F : ÉTUDE D'IMPACT

Cette pièce, la plus volumineuse du dossier d'enquête, est constituée de 13 chapitres, répartis en 3 volumes, compte tenu de la taille de certains chapitres.

VOLUME 1 : chapitres 1

Chapitre 1 - Résumé non technique
Ce résumé comporte une présentation synthétique du projet (pages 9 à 18). Il résume l'ensemble des informations de l'étude d'impact :

- les enjeux majeurs de l'état actuel de l'environnement,
- la démarche appliquée pour aboutir au tracé proposé à l'enquête publique,
- les effets permanents (en phase d'exploitation) et temporaires (en phase travaux),
- les mesures prévues pour diminuer la portée négative de ces effets ou la compenser, avec leurs coûts et les modalités de suivi.

VOLUME 2 : chapitres 2 à 5

Chapitre 2 - Préambule
Il porte sur l'objectif et le contenu de l'étude d'impact.

Chapitre 3 - Description du projet
Il décrit le projet, sa localisation et ses objectifs. Il détaille ses caractéristiques physiques, présente la phase travaux prévus en phase 1 puis en phase 2, ainsi que la gestion des matériaux et ressources naturelles qui seront utilisées.

Chapitre 4 - État actuel de l'environnement - Scénario de référence
Il présente tout d'abord les principales composantes de l'état actuel de l'environnement de la ligne nouvelle, comprenant une description de l'environnement physique (climat, sol et sous-sol, eaux souterraines et superficielles) et des risques naturels, du patrimoine naturel (habitats naturels, faune, flore et fonctionnement écologique du secteur), du paysage et du patrimoine culturel et archéologique, et l'environnement humain : contexte socio-économique et urbain (occupation des sols, habitat, contexte démographique, emploi et activités économiques, contexte agricole et sylvicole, transports/réseaux/servitudes/équipements, sites pollués, risques technologiques), cadre de vie (acoustique, vibrations, qualité de l'air...).
Il comporte un sous-chapitre spécifique concernant l'analyse de l'état actuel de l'environnement des aménagements connexes, en gares et sur le réseau existant. Il comprend également l'analyse de l'évolution probable de l'environnement en l'absence ou avec mise en oeuvre du projet. En fin de ce chapitre, une synthèse récapitule les principaux enjeux environnementaux.

Chapitre 5 - Principales solutions de substitutions examinées et justifications du projet retenu
Il présente l'historique du projet, des premières réflexions au débat public de 2010. Il expose ensuite les étapes de conception du projet et les raisons des choix effectués.

VOLUME 3 : chapitres 6 à 13

Chapitre 6 - Analyse des incidences notables sur l'environnement et la santé, et mesures associées
Il décrit, conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et en application de ses articles L.122-1 et suivants, les effets (ou impacts) potentiels induits par la réalisation du projet Roissy-Picardie, en distinguant les effets permanents, résultant de la création de la ligne nouvelle et/ou de son exploitation, et les effets temporaires, spécifiquement liés aux travaux. Il décrit également les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces effets. Un sous-chapitre spécifique analyse les effets et mesures concernant les aménagements connexes, en gares et sur le réseau existant. Il analyse également les incidences résultant de la vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures.

Chapitre 7 - Synthèse des effets et mesures - Modalités de suivis - Estimation des dépenses correspondantes
Il synthétise sous forme de tableaux les impacts du projet et les mesures prévues. Il présente les modalités de suivi des mesures liées aux effets permanents ou temporaires durant la phase des travaux, ainsi que l'estimation des dépenses correspondant aux mesures prises.

Chapitre 8 - Effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés
Il présente une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus, existants ou approuvés.

Chapitre 9 - Compatibilité avec l'affectation des sols et articulation avec les plans, schémas et programmes
Il expose et évalue la compatibilité et l'articulation du projet Roissy-Picardie avec l'affectation des sols dans les documents d'urbanisme et les documents de planification applicables sur les territoires traversés.

Chapitre 10 - Coûts collectifs des pollutions et nuisances et avantages induits pour la collectivité - Bilan énergétique
Il analyse les coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité, ainsi qu'une évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet et son bilan carbone.

Chapitre 11 - Méthodologies employées
Il détaille les méthodologies employées dans l'étude d'impact.

Chapitre 12 - Auteurs de l'étude d'impact
Il liste le nom des contributeurs à la réalisation de l'étude d'impact.

Chapitre 13 - Évaluation des incidences Natura 2000
Il présente l'évaluation détaillée des incidences sur les sites Natura 2000.

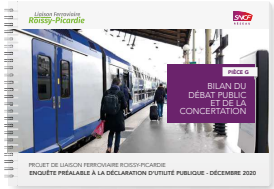

PIÈCE G : BILAN DU DÉBAT PUBLIC ET DE LA CONCERTATION

Cette pièce présente les bilans des actions d'information et de concertation avec les acteurs des territoires et le public lors du débat public en 2010, puis durant la phase d'études et de concertation postérieure au débat public (2011-2015), et enfin de 2015 à l'enquête publique avec les phases de concertation préalable (2019-2020).

Chapitre 1 - Le débat public de 2010 et la décision du maître d'ouvrage
Chapitre 2 - La concertation postérieure au débat public (2011-2015)
Chapitre 3 - De 2015 à l'enquête publique
Chapitre 4 - Annexes - documents CNDP :

- Compte-rendu CPDP et bilan CNDP du débat public de 2010
- Comptes rendus de la garante de la concertation pour l'étape 1 (2012) et l'étape 2 (2014)
- Décisions CNDP de mars 2015, juillet et novembre 2019, janvier et juillet 2020
- Bilan des garants de la concertation préalable de mars 2020
- Rapport de la garante de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (janvier 2021)

PIÈCE H : ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette pièce présente l'évaluation socio-économique. Après une analyse du contexte socio-économique (analyse stratégique), ce document présente les effets du projet sur les transports et les déplacements : les perspectives d'évolution de la demande et de l'offre de transport, la méthodologie et les résultats des prévisions de trafics, les bilans socio-économiques ; un chapitre traite des tests réalisés pour tenir compte de la crise économique et sanitaire liée au Covid.

Chapitre 1 - Introduction
Chapitre 2 - Analyse stratégique
Chapitre 3 - Analyse des effets
Chapitre 4 - Synthèse

PIÈCES I : DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

La procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme concerne les cinq communes suivantes :

- Chantilly,
- Chennevières-lès-Louvres,
- Marly-la-Ville,
- Vémars,
- Villeron.

Après une présentation du projet et de ses incidences sur les documents s'appliquant aux cinq communes concernées par la procédure, chaque dossier (un par commune) présente les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité.

Chapitre 1 - Procédure et contenu du dossier de mise en compatibilité
Chapitre 2 - Présentation du projet
Chapitre 3 - Analyse des incidences du projet sur le PLU
Chapitre 4 - Dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU
Chapitre 5 - Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU
Chapitre 6 - Annexes :

- Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)
- Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint

3. GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES ET DES SIGLES EMPLOYÉS

Le lexique répertorie et définit les abréviations, sigles et termes techniques employés dans l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique.
Il a pour but d'en faciliter la compréhension par le lecteur et de fournir des informations complémentaires à celles figurant dans le corps des différentes pièces.

DÉFINITION DES TERMES TECHNIQUES

A

Abiotique
Qualifie un milieu inapte à abriter ou à voir la vie se développer.

Adventice
Se dit d'une plante qui s'ajoute à un peuplement végétal auquel elle est initialement étrangère.

Affleurement
En géologie, un affleurement est un ensemble de roches non séparées du sous-sol, étant mis à nu par un ensemble de facteurs naturels. L'affleurement proprement dit est le site où la roche constituant le sous- sol apparait à la surface.

Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
L'agence est un établissement public administratif, placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation. Elle assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ : elle contribue à assurer principalement la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation, mais également la protection de la santé et du bien-être des animaux, la protection de la santé des végétaux, ainsi que l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments.

Aire d'influence
Pour un projet d'infrastructure, désigne la zone géographique dans laquelle il est possible d'envisager des effets significatifs liés au projet notamment sur le plan des déplacements, du développement économique ou de l'habitat.

Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
Ce dispositif, qui remplace les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), a pour objectif de mieux prendre en compte le développement durable. Il est élaboré selon les mêmes principes que la ZPPAUP. A l'initiative de la commune, fondée sur un diagnostic partagé, elle fait l'objet de trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.

Aire urbaine
Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (Source : INSEE).

Alluvion
Dépôt de débris (sédiments), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par de l'eau courante. Les alluvions peuvent se déposer dans le lit du cours d'eau ou s'accumuler au point de rupture de pente.

Aménité
Une aménité environnementale est tout aspect de l'environnement appréciable et agréable pour l'homme, dans un lieu ou site particulier. Se dit également de l'ensemble de ce que propose un territoire donné tant sur le plan environnemental, des services, d'agrément...

Anthropique
Lié à l'action humaine (en parlant surtout d'une végétation).

Anthropisé
Ayant subi un processus d'anthropisation : processus par lequel les populations humaines modifient ou transforment l'environnement naturel. La déforestation, l'élevage, l'urbanisation et l'activité industrielle sont parmi les principaux facteurs d'anthropisation.

Aquifère
Terrain perméable contenant de façon temporaire ou permanente une nappe d'eau souterraine.

Archéologie préventive
La Loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001, codifiée au Code du patrimoine, prévoit l'intervention des archéologues en préalable aux chantiers, afin d'assurer la "détection, la conversation ou la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique".

Artificialisation
Se dit de la mutation d'une occupation naturelle, agricole ou forestière d'un sol vers un sol artificiel bâti, ou non bâti (y compris routes, parkings jardins …).

Assolement
Correspond à la division des terres selon les cultures auxquelles on les consacre. Dans chaque sol, les cultures pourront varier d'une saison culturale à une autre ; de cet assolement, découle la rotation des cultures.

ATMO (fédération)
Réseau national des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air.

Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)
Structure (Etat, région, département, établissement public de coopération intercommunale, ville…) à laquelle la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 confie la mission d'organiser les transports.

Avant-Projet Détaillé (APD)
Dossier présentant l'ensemble des caractéristiques du projet de façon précise (dimension quasi définitive des ouvrages, évaluation précise des besoins en matériaux...). Ce dossier sert de base technique à l'élaboration des documents destinés aux entreprises qui réaliseront les travaux.

Avant-projet Sommaire (APS)
Dossier visant à aboutir à la définition d'un tracé de principe en précisant les données techniques, l'évaluation environnementale, les coûts estimés, les prévisions de trafic, les dessertes, les bilans économiques et socio-économique. Ce document sert de base au dossier d'enquête publique.

Avifaune
Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné ou sur une période donnée.

B

Ballast
Couche de pierres concassées (de 2,5 à 5 cm) qui maintient les traverses de la voie.

Bande d'enquête publique
Bande de 500 mètres centrée sur l'axe du tracé de section de ligne nouvelle.

Base travaux
Plateforme d'approvisionnement et de préparation des équipements ferroviaires en vue de leur mise en place. Ses emprises sont temporaires et ne sont nécessaires que pendant la phase des travaux.

Bassin d'écrêtement
Réservoir permettant de réguler le débit des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel.

BASOL
Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Bassin versant
Portion de territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan...

Bermes
Plateforme horizontale coupant un talus destinée à renforcer sa stabilité, sa résistance aux risques d'éboulement.

Bilan carbone
Outil initialement développé par l'ADEME et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'ABC (Association Bilan Carbone). Il consiste à comptabiliser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et établir une comptabilité carbone de ses activités.
SNCF Réseau a développé l'outil TUVALU permettant de calculer le bilan carbone des projets (à différents stades de leur avancement).

Biodiversité
Terme synonyme de « diversité biologique », c'est-à-dire « diversité du monde vivant ». Classiquement on distingue trois niveaux de biodiversité : la diversité écosystémique (diversité des milieux et biotopes), la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes) et la diversité intraspécifique (diversité génétique au sein d'une même espèce) ; le maintien de la biodiversité est l'un des défis majeurs de notre civilisation.

Biotique
Qualifie un milieu apte à abriter ou à voir la vie se développer. On cite comme facteurs biotiques les ressources alimentaires, les relations trophiques de prédation, coopération, compétition, parasitisme…

Bloc-diagramme paysager
Outil d'analyse spatiale du territoire adapté au stade des études préliminaires d'un aménagement. Il s'agit d'un support visuel et pédagogique fréquemment utilisé pour illustrer un paysage. Il peut se définir simplement par une représentation d'un paysage, d'une portion de territoire, en perspective sur le papier.

C

Calcarifère
Contenant du calcaire (minéralogie).

Calciphile
Qui nécessite la présence de calcaire dans le sol ou le substrat.

Catégories professionnelles au lieu de résidence
Dénombre les catégories pour les personnes ayant leur lieu de résidence dans une commune.

Catégories professionnelles au lieu de travail
Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : classement de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes), les catégories socio-professionnelles (24 et 42 postes) et les professions (486 postes).

Caténaire
Dispositif aérien d'alimentation électrique des trains constitué d'un câble porteur et d'un fil de contact suspendus par des supports régulièrement espacés.

Chiroptère
Ordre des chauves-souris, comptant près d'un millier d'espèces des mammifères.

Cisaillement
Fait pour un train de couper l'itinéraire d'autres trains (intersections à niveau). Cela oblige les trains à attendre le passage du premier.

Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
Autorité administrative qui statue sur les contestations des décisions des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier (CCA/IF) et qui rend des avis et autorisations à différents moments de la procédure.

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
Instituée par l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, la CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation desdits espaces. Elle émet un avis sur les études préalables transmises par le préfet concernant le dispositif de "compensation collective agricole" pour les projets, et notamment sur l'existence d'effets négatifs notables des projets sur l'économie agricole, sur la nécessité de mesures de compensation collective, sur la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées par le maître d'ouvrage.

Commission Mobilité 21
Instituée par le ministre en charge des Transports en octobre 2012, cette Commission a été chargée, dans le cadre de l'élaboration du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), de formuler des recommandations en vue de créer les conditions d'une mobilité durable et de hiérarchiser les projets d'infrastructures du SNIT (rapport juin 2013).

Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
Autorité administrative indépendante dont le rôle est régi par la Loi du 27 février 2002, et les dispositions du Code de l'environnement. La CNDP est chargée de *« veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socioéconomiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire »*.

Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)
Le Conseil d'orientation des infrastructures, instance indépendante, a été mis en place en octobre 2017, avec la mission de proposer une stratégie en matière d'investissements dans les transports. Son rapport a été rendu en février 2018, constituant la base du rapport annexé à la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Son rôle est pérennisé par cette loi (article 3 de la loi, avec codification à l'article L.1212-1 du Code des transports).

Composés organiques volatils (COV)
Les COV regroupent plusieurs centaines de substances gazeuses telles que les hydrocarbures, les solvants… liées à l'activité humaine. Ils proviennent notamment des sources mobiles et des procédés industriels tels que le raffinage du pétrole, le dégraissage des métaux, l'application de peintures et de vernis, l'imprimerie... Ils interviennent avec d'autres éléments (ozone, oxyde d'azote...) pour créer une pollution photochimique ; certains d'entre eux, comme le benzène, sont cancérigènes.

Conseil National de la Préservation de la Nature (CNPN)
Conseil national d'expertise technique et scientifique sur toutes les questions de biodiversité, créé en 1950, institution rattachée au Ministère de la Transition écologique et dont les missions sont définies dans le Code de l'environnement.

Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels (CREN)
Les conservatoires d'espaces naturels (22 selon chiffres-clés édition 2021) sont des associations à but non lucratif. Ils ont pour missions de connaître, protéger, gérer, valoriser les milieux naturels et d'animer des projets de territoire. Ils gèrent un réseau de plus de 3 700 sites et plus de 180 000 ha, développant leurs actions selon cinq axes : connaitre, protéger, gérer, valoriser, accompagner les politiques publiques.

Contactées (espèces)
Espèces vues ou entendues lors de la période d'inventaire.

Conurbation
Groupement de villes dont les périphéries ont fini par se rejoindre.

Convention de Berne
Convention internationale qui a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les Etats. Elle a été signée le 19 septembre 1979 à Berne en Suisse et est entrée en vigueur le 1 juin 1982.

Corridor écologique
Assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Courbes isophones
Courbes représentant les mêmes niveaux de contribution sonore d'un projet ou d'un équipement.

Croissance démographique
Variation de la population dans le temps. Elle se décompose en deux parties : solde naturel (différence entre les naissances et les décès sur un territoire) et solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année).

Culée
Partie située sur la rive destinée à supporter le poids du tablier d'un ouvrage.

Cynégétique (gestion)
La gestion cynégétique, qui est une partie de la gestion de la faune sauvage, regroupe les actions plus ou moins coordonnées, de la part ou pour le compte des chasseurs, d'une partie des espèces sauvages d'un territoire. Elles concernent souvent le grand gibier, le petit gibier et le gibier d'eau.

D

Dalot
Petit ouvrage sous une infrastructure de transports (route, voie ferrée) pour assurer l'écoulement des eaux ou le passage d'animaux (petite faune).

Déblai
Il s'agit de creuser le relief pour y insérer le projet lorsque celui-ci se situe sous le niveau du terrain naturel.

Décibel (A)
Unité de grandeur acoustique caractéristique des particularités fréquentielles de l'oreille humaine, dénommée (A).

Déclaration d'utilité publique (DUP)
Acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération projetée par une personne publique. La DUP permet d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

Déficit migratoire
Appelé aussi émigration nette ou solde migratoire négatif, il correspond à une émigration plus importante que l'immigration pour un espace et un intervalle de temps donné.

Degrés de menace
Correspond aux risques de disparition sur un territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. La liste rouge des espèces menacées en France, établie conformément aux critères internationaux de l'UICN, dresse un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces en métropole et en outre-mer.

Délaissé
Surface coupée par une infrastructure linéaire nouvelle de la partie principale d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles, dont l'accès ou l'exploitation sont rendus difficiles.

Densification
Augmentation de la densité (occupation de l'espace).

Densité brute/nette
La densité brute est le rapport entre le nombre de logements sur la surface des parcelles entières (sans exclusion des équipements collectifs -bâtis ou non-, espaces verts, voirie principale et infrastructures).
La densité nette est le rapport entre le nombre de logements sur la surface des parcelles réellement occupées (emprise du bâti, espaces libres à l'intérieur de la parcelle ou de l'îlot, voies de desserte interne).

Desserrement résidentiel (francilien)
Désigne le phénomène de migration résidentielle de l'Île-de-France vers les espaces périphériques périurbains ou ruraux localisés hors Île-de-France.

Desserte
Service ferroviaire caractérisé par le nombre et la nature des arrêts dont bénéficie un site.

Développement durable
Modèle de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Sa finalité est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les trois enjeux des activités humaines : économique, social et environnemental. S'y ajoute la gouvernance, enjeu transversal qui consiste à faire participer tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision.

Dévoiement
Action de dévier, de détourner (une voie, un réseau…) à l'occasion de travaux.

Directive "Habitats"
Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les États Membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), une annexe III relative aux critères de sélection des sites et une annexe IV qui indique la liste des espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte.

Directive "Oiseaux"
Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages en Europe. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en règlemente l'exploitation. Les États membres classent notamment en Zones de Protection Spéciale (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces dernières. L'annexe I mentionne les espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction (espèces les plus menacées) ; l'annexe II fixe la liste des espèces chassables dans le cadre de la législation nationale.

Document d'objectifs (DOCOB)
Document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels sont les fonctions principales. Il peut proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur un site » conformément à l'esprit de la directive « Habitats faune flore » - et seulement en ce sens - qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité.

Document d'orientation et d'objectifs (DOO)
Pièce du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) définissant les objectifs et les principes de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement sur un territoire. Il détermine les conditions d'un développement équilibré entre l'habitat, l'activité économique et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. il s'agit du seul document opposable d'un SCoT.

E

Échelle logarithmique
Echelle d'une représentation graphique dans laquelle les grandeurs sont représentées par des nombres ou des longueurs qui sont proportionnels au logarithme de ces grandeurs. L'échelle logarithmique place les valeurs sur l'axe en progression exponentielle. Des points écartés d'une même distance représentent des valeurs dans le même rapport. Cela permet de représenter sur un graphique de grands nombres.

Économie résidentielle
Désigne l'ensemble des activités présentes sur le territoire, qui ont pour but de servir les besoins locaux de la population ou des touristes : commerce, bâtiment, transports, activités financières, immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration.

Édaphique
Désigne ce qui se rapporte au sol.

Emplacement réservé (ER)
L'article L.123-1 du Code de l'urbanisme prévoit que des « emplacements réservés » peuvent être institués dans les PLU pour la création de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts. Les terrains situés dans ces ER font l'objet de sujétions particulières jouant le rôle de mesures conservatoires. Ainsi, l'inscription d'un terrain en emplacement réservé entraîne une interdiction de construire sur le terrain pour toute destination autre que l'équipement prévu.
L'inscription d'un terrain en emplacement réservé n'empêche pas les actes de gestion courante ou la cession du bien ; il donne la possibilité au propriétaire de mettre le bénéficiaire de l'ER en demeure d'acquérir le bien. A l'issue des travaux, l'éventuel reliquat est supprimé.

Enrichissement trophique
Enrichissement en un élément au sein d'un niveau trophique (relatif à la nutrition d'un individu, d'un tissu vivant) par rapport au niveau trophique inférieur.

Entomofaune
Désigne l'ensemble des insectes présents dans un milieu.

ERTMS (European Rail Traffic Management System)
Le système européen de gestion du trafic ferroviaire est un système de signalisation ferroviaire appelé à se généraliser dans toute l'Europe de manière à assurer l'interopérabilité des réseaux. Il est composé de l'ETCS (European Train Control System) qui est le système de contrôle des trains et du GSM-R qui sert de support radio à ce dernier.
L'ERTMS assure un contrôle de vitesse en sécurité des trains grâce à un échange d'informations entre le sol et les trains pouvant se faire de deux manières différentes : ERTMS niveau 1 via des balises au sol, et ERTMS niveau 2 par échange en continu entre un poste central et les trains.

Espace boisé classé (EBC)
L'article L.130-1 du Code de l'urbanisme définit les espaces boisés classés. Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés classés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements (ce changement ne peut donc intervenir qu'avec un déclassement de ces espaces).

Espace naturel sensible (ENS)
La politique des espaces naturels sensibles est régie par les articles L.142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R.142-19 du Code de l'urbanisme. Les espaces naturels sensibles ont pour but de protéger, notamment juridiquement, les espaces verts menacés d'urbanisation excessive. En effet, ils contribuent à la conservation du patrimoine naturel et paysager du département, tout en ouvrant ces espaces au public.
Les Départements ont la compétence pour mettre en œuvre des mesures de protection de gestion et d'ouverture au public pour ces espaces. Ce classement n'entraine pas de contrainte réglementaire au sens strict mais met en évidence la qualité des milieux naturels.

Eutrophe
Riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et, par voie de conséquence, non acide.

Évitement de circulation
Section de voie ferrée construite en parallèle à une voie existante et s'y raccordant, pour permettre à deux trains de se croiser ou de se dépasser.

Excédent naturel
L'excédent naturel de population (ou solde naturel ou accroissement naturel) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire et le solde naturel est alors négatif.

F

Fontis
Effondrement localisé du sol en surface, causé par la défaillance souterraine progressive des terrains porteurs.

Fret
Transport de marchandises.

Futaie
Forêt gérée de façon à produire des arbres de grande dimension au fût (partie du tronc sans branches) élevé et droit.

G

Gaz à effet de serre (GES)
Composés chimiques contenus dans l'atmosphère qui piègent les rayons infrarouges émis par la terre. Plus ils sont abondants, plus l'atmosphère et le sol se réchauffent. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO_2), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1%).

GSM-R
Global System for Mobile communications for Railways ou Système global de communication mobile pour les voies ferrées. C'est le système de téléphonie mobile qui remplace petit à petit le réseau des télécommunications analogiques Radio Sol-Train (RST) actuel. Il assure les échanges d'informations relatives au fonctionnement opérationnel ferroviaire, notamment entre les conducteurs des trains et les agents chargés de la gestion des circulations.

H

Hub
Point central d'un réseau de transport (aussi appelé plate-forme de correspondance, ou plaque tournante). Il assure par sa concentration un maximum de correspondances.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
Les HAP représentent plusieurs centaines de substances susceptibles de se former en cas de combustion incomplète des composés organiques (principalement émis dans les cokeries, mais aussi en proportion importante dans les gaz d'échappement des véhicules, la fumée de cigarettes...). Certains d'entre eux sont cancérigènes.

Hydrographique
Relatif à l'hydrographie : étude et description des cours d'eau et des étendues d'eau que l'on peut observer à la surface de la terre.

Hydrologie
Science de la terre qui s'intéresse à tous les aspects du cycle de l'eau (échanges entre l'atmosphère, la surface terrestre et son sous-sol).

Hydrophile
Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

I

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être générés.

Intermodalité
Utilisation successive de plusieurs modes de transports sur un même trajet.

Intrants
Ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture.

Isophone
Courbe de niveau sonore égal.

J

Jour ouvrable de base (JOB)
Jour défini hors des jours de pointe de trafic (il correspond à la desserte assurée les mardis, mercredis et jeudis).

L

LAeq,tp : niveau acoustique équivalent
Indicateur acoustique événementiel qui correspond à la dose d'énergie acoustique émise pendant le passage d'un train.

LAmax
Indicateur acoustique événementiel qui s'intéresse au pic de bruit (au passage des trains) ; correspond à la seconde la plus bruyante de l'événement.

Laie/Layon
Sentier rectiligne ouvert en forêt pour séparer les parcelles ou les coupes et pour permettre la circulation.

Lépidoptère
Ordre d'insectes des papillons.

Ligne classique
Ligne ferroviaire qui n'est pas une ligne à grande vitesse.

Ligne à grande vitesse
Ligne ferroviaire dont les caractéristiques techniques permettent la circulation de trains aptes à la grande vitesse (TAGV), à des vitesses maximales élevées (au-delà de 250 km/h généralement) et avec une signalisation adaptée (différente de celle d'une ligne classique).

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
Loi du 24 décembre 2019 fixant les nouvelles priorités nationales en matière de politiques de mobilités , reposant sur cinq chantiers : apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires, accélérer la croissance des nouvelles solutions de mobilité, réussir la transition écologique des mobilités, investir au service des transports du quotidien et assurer le bon fonctionnement des transports.

Loi d'Orientation des transports Intérieures (LOTI)
Loi du 30 décembre 1982 fixant le cadre d'intervention de l'État, visant à organiser les transports et à en réglementer les conditions d'exécution.

Loi SRU
Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 14 décembre 2000, modifiant le droit de l'urbanisme (mise en place des SCOT, PLU...), le droit du logement et instaurant des obligations en matière de logement social (article 55), progressivement complétées par les dispositions législatives ultérieures.

M

Merlon (acoustique)
Modelé de terre, érigé le long d'une infrastructure, créant un obstacle physique à la propagation du bruit, entre l'infrastructure et des bâtis à protéger des émissions sonores.

Merlon (paysager)
Modelé de terre permettant de créer une animation paysagère et masquant un élément « incident » dans le paysage.

Mesure compensatoire
Une mesure compensatoire a pour objet d'apporter une contrepartie à un impact résiduel négatif d'un projet qui n'a pu être évité ou suffisamment réduit. Elle est conçue de manière à produire un impact qui présente un caractère pérenne et est mise en œuvre en priorité à proximité fonctionnelle du site impacté. Elle doit permettre de maintenir, voire améliorer la qualité environnementale des milieux concernés.

Mésohygrophile
Espèces ayant besoin de grandes quantités d'eau pendant une bonne partie de leur développement. Se dit également d'un milieu humide durant seulement une partie de l'année.

Mésophile
Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement en conditions moyennes, en particulier d'humidité et de sécheresse ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Modelé de terre
Stockage définitif de terres sur un site, qui font l'objet d'un nivellement pour leur intégration, puis d'un enherbement, ou d'un boisement, ou d'une restitution à l'agriculture.

Modelé paysager
Déplacement ou apport de terres avec un nivellement spécifique permettant de masquer un élément « incident » dans le paysage ou d'améliorer son intégration.

Multimodalité
Caractéristique d'un pôle ou d'un site de transport dans lequel plusieurs offres de nature différente sont disponibles (train, automobile, avion, bateau...), qu'elles soient utilisées successivement (voir aussi Intermodalité) ou alternativement.

Mur de soutènement
Mur servant à contenir la poussée des terres ou des eaux, à épauler un remblai avec une paroi verticale.

N

Nappe artésienne
Plan d'eau souterraine confiné entre deux couches relativement imperméables, sous une pression plus grande que la pression atmosphérique.

Nappe captive
Nappe d'eau souterraine emprisonnée dans deux couches imperméables et ne comprenant qu'une zone saturée. L'eau sous pression jaillit spontanément des puits qui la mettent en relation avec la surface. De tels puits sont dits artésiens.

Nappe libre
Nappe dont la partie supérieure n'est pas limitée par une couche imperméable, de ce fait son niveau peut monter et parfois atteindre la surface du sol.

Nappe phréatique
Aquifère souterrain que l'on rencontre à faible profondeur et qui alimente traditionnellement les puits en eau potable. C'est la nappe la plus exposée à la pollution en provenance de la surface.

Natura 2000
Le réseau Natura 2000 a été mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 qui vise à assurer la protection à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, avec des Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive 92/43/ CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Nivellement Général de France (NGF)
Permet de caractériser l'altitude d'un point géographique sur le territoire français, par rapport à la référence de l'altitude 0 mètre à Marseille.

O

Objectif de qualité
Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable dans des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble. Ces objectifs de qualité n'ont pas un caractère obligatoire mais constituent un objectif supplémentaire de réduction de la pollution chronique.

Odonates
Ordre de libellules et demoiselles.

Orthoptères
Ordre d'insectes à élytres mous, et à ailes postérieures pliées dans le sens de la longueur (sauterelles, grillons, etc.).

Ouvrage d'art
Construction entraînée par l'établissement d'une infrastructure routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, tunnels) pour le franchissement d'une autre infrastructure ou d'un obstacle naturel (cours d'eau, vallée), ou dispositif de protection contre l'action de la terre ou de l'eau (murs, tranchée couverte, digue). Les ouvrages d'art les plus courants sont les ponts-rails (ouvrage supportant une voie ferrée) et les ponts-routes (ouvrage routier passant au-dessus d'une voie ferrée).

Ouvrage hydraulique
Construction permettant le franchissement d'un cours d'eau ; il peut s'agir de buse pour les franchissements de petite dimension, ou de cadre ou dalot pour les franchissements plus importants.

P

Pantographe
Dispositif articulé qui permet à une locomotive électrique, à un tramway ou à d'autres systèmes automoteurs électriques de capter le courant par frottement sur une caténaire.

Parc Naturel Régional (PNR)
Territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère et qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Ils sont classés par décret du Premier Ministre pour une durée de douze ans renouvelable, approuvant leur charte.

Parturition
Action de mettre bas chez les mammifères.

Patrimoine archéologique
Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

Patrimonial (espèce ou habitat)
Ensemble des espèces et habitats protégés, menacés (liste rouge) et rares, ainsi que (parfois) ayant un intérêt scientifique ou symbolique. Le statut de patrimonial n'est pas un statut légal. Il s'agit d'espèces ou d'habitats que les scientifiques et les conservateurs estiment importants d'un point de vue patrimonial, que ce soient pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Paysage
Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Pédologique
Relatif à la pédologie : étude des sols.

Période de retour
Période (en années) séparant une crue de grandeur donnée d'une seconde grandeur égale ou supérieure. Par exemple, une crue dont la période de retour est de 10 ans a chaque année 1 chance sur 10 de se produire (on parle de crue décennale).

Périurbanisation
Phénomène d'urbanisation en périphérie d'une agglomération.

Piézométrie
Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde poids. On fore souvent des tubes analogues aux piézomètres afin de réaliser des prélèvements d'eau dans la nappe, pour en analyser la composition.

Plan de déplacements urbains (PDU)
Document de planification relatif à l'organisation des transports au sein d'un périmètre de transport urbain (articles L. 1214-1 et suivants du Code des transports), notamment dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il a pour but d'organiser la complémentarité et l'intermodalité des moyens de transport, afin d'assurer une bonne accessibilité au centre et aux divers quartiers de la ville. Cette politique repose sur une exploitation plus efficace des réseaux existants, ainsi que sur un partage différent de l'espace public.

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
Document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.
Il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Plan de gêne sonore (PGS)
Plan qui délimite, autour des aérodromes français, un périmètre à l'intérieur duquel les habitations sont éligibles à une aide financière pour l'insonorisation des logements. Les 12 principaux aéroports sont dotés d'un PGS. Il est établi sur la base du trafic estimé, des procédures de circulation aérienne applicables et des infrastructures qui seront en service dans l'année suivante ; il est élaboré sous l'autorité du préfet coordonnateur ; trois zones sont définies selon le niveau des nuisances.

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)
Plan qui réglemente les aménagements qu'il est possible ou non de réaliser en zone soumise aux inondations. Il comporte une cartographie des zones de risque et des prescriptions pour à la fois réduire la vulnérabilité des installations existantes et prévenir la survenue d'épisodes d'inondations.

Plan de prévention des risques de mouvement de terrain (PPRMT)
Plan qui permet de prendre en compte le risque dû aux mouvements de terrain dans l'aménagement du territoire et d'aller vers une maîtrise de l'urbanisation notamment dans les zones urbanisées. Il a pour objectif de réduire les risques en fixant des règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens. Il est composé d'une note de présentation, de cartes représentant un zonage et d'un règlement associé au zonage.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
Plan qui organise la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Approuvé par arrêté préfectoral après une élaboration concertée, le PPRT vaut servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme et s'impose ainsi à toute personne, publique ou privée. Il peut, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, délimiter des zones dans lesquelles les constructions nouvelles ou extensions sont interdites ou subordonnées au respect de prescriptions relatives à la construction ou l'utilisation. Il comporte des mesures pour réduire le risque à la source et définit un périmètre d'exposition au risque, et des mesures portant sur le développement de l'urbanisation, les déplacements et les usages dans ce périmètre.

Plan local d'urbanisme (PLU)
Document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le PLU est opposable aux tiers, notamment dans le cadre d'un permis de construire. Il doit être compatible avec les documents de rang supérieur élaborés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Plan simple de gestion (PSG)
Document de gestion forestière, obligatoire pour les forêts privées de superficie supérieure ou égale à un seuil fixé par département et compris entre 10 et 25 hectares, et pour les forêts privées de plus de 10 hectares d'un seul tenant lorsqu'elles bénéficient d'une aide publique.

Point noir bruit
Bâtiment localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 73 dB(A) en période diurne (Laeq 6h-22h) et 68 dB(A) en période nocturne (Laeq 22h-6h) et dont la date d'autorisation de construire répond à des critères d'antériorité par rapport à la décision de classement d'une infrastructure.

Pollution chronique
Pollution permanente causée soit par des émissions répétées ou continues de polluants, soit par la présence de polluants très rémanents.

Pont-rail
Ouvrage d'art courant supportant une voie ferrée et assurant le franchissement d'un obstacle (route, chemin, cours d'eau...) au-dessus de celui-ci. Les ponts-rails sont utilisés lorsque la voie ferrée est en remblai.

Pont-route
Ouvrage d'art courant supportant une voie routière et assurant le franchissement d'une voie ferrée au-dessus de celle-ci. Les ponts-routes sont utilisés lorsque la voie ferrée est en déblai.

Population active
Regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

Profil en long
Positionnement du projet par rapport au terrain naturel, soit en encaissement dans le terrain naturel pour les déblais, soit en surélévation au-dessus du terrain naturel pour les remblais.

Profil en travers
Coupe d'une infrastructure (voirie, voie ferrée...), ou coupe partielle pour présenter un détail de remblai ou de déblai par exemple. Le profil en travers est assorti de mesures (cotes) pour permettre de visualiser les emprises et les volumes à mettre en œuvre.

Profil pédologique
Coupe verticale d'un sol qui met en évidence l'épaisseur et la succession des différents horizons agricoles (différentes couches du sol).

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
Pièce du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), il constitue le projet politique du SCoT, son cadre de référence. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. Il guide les prescriptions contenues dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

R

Raccordement
Connexions entre deux lignes ferroviaires, généralement à l'aide d'appareils de voie, permettant de faire passer des trains d'une ligne à l'autre.

Régime forestier
Ensemble de règles spéciales protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France. Il est applicable aux forêts appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique.

Régiolis, Regio2N
Types de matériel TER.

Remblai
Exhaussement de matériaux supportant la plateforme de l'infrastructure ferroviaire ou routière pour permettre le franchissement en hauteur d'un obstacle ou d'un milieu. Il est en général couplé à un ouvrage de franchissement ou de rétablissement d'accès, de voie, etc.

Remisage
Installation (site, faisceau, voie…) permettant de stocker des trains en attente.

Report modal
Transfert d'une partie des voyageurs ou de marchandises d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

Réseau hydrographique
Ensemble hiérarchisé et structuré de cours d'eau, chenaux qui assurent le drainage superficiel, permanent ou temporaire, d'un bassin versant ou d'une région donnée.

Réserve naturelle régionale
Site protégé pour les richesses naturelles remarquables à l'échelle régionale qu'il abrite : faune, flore, habitats ou patrimoine géologique.

Réservoir de biodiversité
Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Retrait-gonflement des argiles
Ce risque naturel est dû à la nature même des argiles qui les fait varier en fonction de leur teneur en eau : durs et cassantes lorsqu'elles sont desséchées, elles deviennent plastiques à malléables à partir d'un certains niveau d'humidité. Cette modification de consistance des argiles s'accompagne de variations de volume, dont l'amplitude peut parfois être spectaculaire. En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. Les mouvements les plus importants sont observés en période sèche, lorsque la tranche superficielle de sol, sur 1 à 2 mètres d'épaisseur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par des fissures.

Rhopalocères
Les Rhopalocères ou Rhopalocera forment un taxon de Lépidoptères, regroupant les papillons de jour.

Ripisylve
Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones).

Rudéral
Se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par des activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture…).

S

Saut de mouton
Passage dénivelé qui permet à des voies ferrées de passer les unes par-dessus les autres, sans pour autant gêner ou arrêter la circulation.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Document déclinant à l'échelle d'une unité hydrographique ou d'un système aquifère les grandes orientations de la politique de l'eau définies par le SDAGE à l'échelle du bassin hydrographique. Il est doté d'une portée juridique. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans.
Le SAGE est établi par une commission locale de l'eau (CLE). Il se traduit par un arrêté préfectoral qui identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage des ressources en eau, détermine les actions à engager à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent (2 000 à 3 000 km²).

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
Document de planification et d'urbanisme qui s'étend à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, ainsi que celle des documents sectoriels intercommunaux et des plans locaux d'urbanisme ou des cartes communales, établis au niveau communal.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
Outil de planification de la politique de l'eau, permettant de fixer les orientations et prospectives de gestion durable de la ressource en eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Les SDAGE doivent être révisés tous les 6 ans afin d'intégrer les objectifs et les méthodes de la Directive-cadre sur l'eau. Ils sont élaborés par tous les acteurs de l'eau et tiennent compte des facteurs naturels, techniques et économiques.

Schéma directeur régional de l'Île-de-France (SDRIF)
Document d'aménagement à moyen et long terme du territoire régional francilien. Ce document traite de l'organisation spatiale et de l'utilisation du sol et, de ce fait, émet des règles prescriptives, donc opposables aux documents locaux d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale intercommunaux, et plans locaux d'urbanisme communaux. Adopté par la Région Île-de-France le 18 octobre 2013, le SDRIF a fait l'objet d'un décret d'approbation du gouvernement du 27 décembre 2013, avec une vision de la destination des territoires d'ici 2030.

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)
Elaboré par l'Etat et la Région, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique. Les SRCAE sont maintenant intégrés dans les SRADDET, sauf pour l'Île-de-France.

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)
Document fixant pour une région (sauf Île-de-France) fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'aménagement du territoire, en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.
Il remplace le SRADDT et se substitue aux schémas sectoriels existant précédemment : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
Document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et Bleue. Son objectif principal est l'identification de la trame verte et bleue d'importance régionale. Les SRCE sont maintenant intégrés dans les SRADDET, sauf pour l'Île-de-France.

Section de séparation électrique
Nécessaire à la limite de deux zones présentant des alimentations électriques différentes, elle comprend des équipements spécifiques (poteaux avec interrupteurs et bâtiment technique) implantés en bordure de voie.

Single Event Level (SEL)
Indicateur acoustique événementiel qui correspond à l'énergie sonore (dose de bruit) liée à l'événement.

Série stratigraphique
Subdivisions de différentes couches géologiques ou strates.

Servitude d'utilité publique (SUP)
Limitation administrative au droit de la propriété, elle est instituée par l'autorité publique dans un but d'utilité publique.
Ces servitudes ont une incidence sur la constructibilité et l'occupation du sol. Il en existe plusieurs catégories, selon qu'elles sont relatives à la conservation du patrimoine, à l'utilisation de ressources et équipements, à la défense nationale ou à la salubrité et à la sécurité publique.

Seuil d'alerte
Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Seuil d'information et de recommandation
Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.

Seveso
Etablissements présentant des risques d'accident majeur soumis à la directive européenne 96/82/CE SEVESO II, du 9 décembre 1996, dite « Seveso 2 », transposée en droit français. Il existe deux seuils différents classant les entreprises en "Seveso seuil bas" ou en "Seveso seuil haut".

Signalisation ferroviaire de type TVM 430
Système de signalisation ferroviaire en cabine en service sur les lignes à grande vitesse françaises, progressivement remplacée par l'ERTMS : compte tenu de la vitesse élevée de circulation des trains, l'observation d'une signalisation latérale traditionnelle par les conducteurs n'est plus possible. L'information est donc transmise aux trains par l'intermédiaire d'impulsions électriques transmises par les rails. Une antenne placée sous le train capte le signal qui est décodé par un ordinateur de bord et fournit au conducteur l'indication de la vitesse actuelle et de la vitesse limite par l'intermédiaire d'instruments placés sur la planche de bord. On distingue la TVM 300, analogique, et la TVM 430, numérique, mise en place sur la LGV Nord et l'interconnexion Nord à leur mise en service (TVM pour Transmission Voie-Machine).

Signalisation latérale de type BAL
Le Block automatique lumineux (BAL) est un système de signalisation ferroviaire automatique utilisé en France pour assurer l'espacement des trains circulant sur une même voie. Il fait appel à des signaux lumineux qui informent à l'entrée de chaque canton (section de voie) de l'occupation des cantons suivants.

Site classé
Sites et monuments naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel et justifie une protection de niveau national. Le classement est une protection qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni sa gestion, ni sa valorisation. Les sites classés ne peuvent ni être détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale du Préfet ou du Ministre en charge des sites.

Site inscrit
L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Situation de projet
Situation future dans laquelle le projet est considéré comme étant mis en service.

Situation de référence
Situation future dans laquelle le projet n'est pas considéré comme étant mis en service. La comparaison ente "situation de projet" et "situation de référence" permet de mesurer les effets supposés du projet. A noter que la situation de référence diffère de la situation actuelle par la prise en compte des évolutions prévisibles du contexte d'ici l'horizon étudié (conjoncture économique, projets réalisés...).

Socio-économie
Approche intégrant des facteurs sociaux dans les calculs économiques. Par exemple, la sécurité, les gains de temps, l'impact sur l'environnement... sont des critères socio-économiques.

Sous-station électrique
Installation d'une ligne ferroviaire électrifiés nécessaire pour convertir le courant électrique de sa tension de transport sur le réseau à haute tension (de RTE) à sa tension d'utilisation sur la ligne pour l'alimentation de la caténaire.

Spécifications techniques d'interopérabilité (STI)
Règles européennes qui ont pour objectif d'uniformiser les prescriptions au sein de l'Union européenne pour parvenir à une gestion commune des systèmes ferroviaires afin d'assurer un trafic sûr et interopérable (utilisation du réseau par des trains de toute origine).

Surface agricole utile (SAU)
Concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Cette surface est composée de toutes les surfaces utilisées pour la production végétale ou animale (grande culture, prairies, vergers...) ; elle exclut les bois et les forêts.

Sylviculture
Profession et ensemble des méthodes et des pratiques par lesquelles le "sylviculteur" agit sur le développement , la gestion et la mise en valeur d'une forêt ou d'un boisement pour en obtenir un bénéfice économique et/ou certains services profitables à la société (dans une approche de forêt dite multifonctionnelle).

Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau (SEQ)
Système permettant d'évaluer la qualité de l'eau et son aptitude à assurer certaines fonctionnalités (maintien des équilibres biologiques, production d'eau potable, aquaculture…). La classe d'aptitude est déterminée au moyen de grilles de seuil établies pour chacun des paramètres de chaque altération.

T

Tablier
Élément horizontal d'un pont, supporté par ses appuis, et permettant les circulations routières ou ferroviaires.

Talweg (ou thalweg)
Ligne au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les écoulements des eaux.

Taux d'actualisation
Indicateur permettant d'apprécier l'intérêt que représentent les investissements publics pour la collectivité, au regard des bénéfices futurs attendus, et de pondérer des valeurs monétaires (coûts ou recettes en euros) à des années différentes. Son niveau dépend du poids que l'on souhaite donner au futur. On donne ainsi plus de valeur au futur si le taux d'actualisation est faible, favorisant les investissements induisant des gains sur le long terme. Les valeurs utilisées pour le calcul des bilans socio-économiques sont fixées dans les instructions-cadres établies au niveau national.

Taux de chômage
Pourcentage de personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux de rentabilité interne (TRI)
Taux d'actualisation appliqué à un projet, qui annule le bénéfice actualisé sur la durée de l'évaluation.

Taxon
Unité formelle représentée par un groupe d'organismes vivants, à chaque niveau de la classification des êtres vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce...) ou des communautés végétales (classe, ordre, alliance, association...).

Terrassement
Terme recouvrant l'ensemble des mouvements de terre (remblais et déblais) nécessaires pour la préparation de la plate-forme d'un projet.

TGV intersecteur
Parfois désignés "province-province", ils désignent les TGV circulant entre les régions, sans point de départ ou d'arrivée dans une gare parisienne, mais pouvant desservir des gares franciliennes (essentiellement Roissy-TGV, Marne-la-Vallée et Massy-TGV).

Tiroir de maintenance
Voie supplémentaire permettant d'effectuer des manœuvres (notamment pour les engins de maintenance) en dehors des voies principales.

Tracé en plan
Se dit des caractéristiques géométriques d'un projet tel que dessiné sur les cartes (alignements droits, courbes). La définition du tracé permet d'optimiser l'évitement des contraintes de relief, géotechniques et des enjeux environnementaux au cours de la recherche de bandes de tracé.

Trame verte et bleue (TVB)
Outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour assurer la survie des espèces animales et végétales et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. Ce réseau inclut une composante verte (nature et biodiversité) et une composante bleue (eau).

Transport de matières dangereuses/radioactives (TMD/TMR)
Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive. Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : voie routière, voie ferrée, voie d'eau (mer, fleuve), canalisations souterraines, canalisations aériennes, voie aérienne.

Transport en commun en site propre (TCSP)
Transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

Trophique
Qui est relatif à la nutrition d'un individu, d'un tissu vivant. Le niveau trophique est la position occupée par un organisme dans une chaîne alimentaire.

Turbidité
Teneur en matériaux légers (troubles, boues…) en suspension d'un cours d'eau.

TUVALU
Outil de calcul développé par SNCF Réseau permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets ferroviaires de régénération, de modernisation et de développement sur la base de facteurs d'émissions provenant de la base de données de l'ADEME et de l'expertise de SNCF Réseau.

U

Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
L'UICN est la principale ONG mondiale consacrée à la conservation de la nature, créée en 1948. Elle rassemble plus de 1200 organisations membres dans 140 pays. L'UICN développe et soutient la science de pointe de la conservation particulièrement en ce qui concerne les espèces, les écosystèmes, la diversité biologique et leur impact sur les moyens de substances des êtres humains. Elle conduit des milliers de projets sur le terrain partout dans le monde pour mieux gérer les environnements naturels.

Unité de végétation
Désigne une association végétale définie par un cortège d'espèces caractéristiques et représentatives de conditions écologiques déterminées.

V

Valeur actuelle nette (VAN)
Dans le cas d'un investissement, la valeur actuelle nette est la différence entre la valeur actuelle qu'apportera cet investissement et le capital investi. Une VAN positive détermine si l'investissement est créateur de valeur pour la collectivité du point de vue socio-économique.

Valeur cible
Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble, à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné.

Valeur limite
Niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement. Ces valeurs limites sont à respecter. Pour ce faire, des plans de réduction de la pollution doivent être mis en œuvre.

Z

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
Inventaire établi par le ministère chargé de l'environnement dans le cadre de l'application de la directive européenne 2009/147/CEE dite directive "Oiseaux". Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne, en particulier des espèces migratrices. Les ZICO ont servi de principale référence pour la désignation des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de Natura 2000.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Démarche d'inventaire du patrimoine naturel, initiée en 1992 par le ministère de l'Environnement, couvrant l'ensemble du territoire national. Une ZNIEFF est secteur de superficie variable qui présente un intérêt biologique élevé. Il participe au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Elles sont classées en ZNIEFF de type I (secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et de type II (grand ensemble naturel riche ou peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes). L'inventaire n'a pas de valeur juridique directe ; il permet une connaissance de la richesse patrimoniale.

Zone d'Activités Économiques (ZAE)
Espace réservé aux activités économiques des entreprises.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Opération publique d'aménagement urbain publique.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
Zones urbaines d'intérêt patrimonial soumises à des règles particulières, remplacées depuis 2015 par des Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Zones de préemption, de prescriptions archéologiques
Données réglementaires : secteurs dans lesquels les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Code du patrimoine, livre V, Titre II, art. 522-5). A l'intérieur de ces zones, des seuils d'emprise du sol des travaux sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.

Zones de sensibilité archéologique
Les zones de sensibilité archéologique sont livrées à titre d'information. Dans le cadre de la loi et de la règlementation sur l'archéologie préventive (cf. Code du patrimoine, Livre V), ces zones de sensibilité ont vocation, à terme, à être déclarées en tant que zones de préemption, par arrêté du préfet de région et à entraîner une saisine administrative obligatoire pour tous les projets d'aménagement. Ces dernières sont donc susceptibles de faire l'objet d'une prescription d'opération d'archéologie préventive.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

A

ABF
Architecte des Bâtiments de France

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADP
Aéroports de Paris (Groupe)

ADUGA
Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois

Ae-CGEDD
Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

AEP
Alimentation en Eau Potable

AESN
Agence de l'eau Seine-Normandie

AEAP
Agence de l'eau Artois-Picardie

AFAF
Aménagement Foncier Agricole et Forestier

AFSSE
Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale

AME
Avec mesures existantes (scénario défini dans la Stratégie Nationale Bas Carbone)

AMS
Avec mesures supplémentaires (scénario défini dans la Stratégie Nationale Bas Carbone)

ANSES
Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOM
Autorité Organisatrice des Mobilités

APD
Avant-Projet Détaillé

APS
Avant-Projet Sommaire

AR
Aller-Retour

ARS
Agence Régionale de Santé

AVAP
Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine

B

BASIAS
Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASOL
Base de Données sur les Sites Pollués et Potentiellement Pollués

BHNS
Bus à Haut Niveau de Service

BRGM
Bureau de recherches Géologiques et Minières

BSS
Banque de données du Sous-Sol

C

CCR
Commande Centralisée du Réseau

CD
Courte Distance

CDG TGV
Gare aéroport Charles-de-Gaulle TGV (CDG 2 TGV, pour le terminal 2)

CDG VAL
Aéroport Charles-de-Gaulle - Véhicule Automatique Léger (métro automatique interne à la plateforme aéroportuaire)

CEM
Champ ElectroMagnétique

CEREMA
Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement , la Mobilité et l'Aménagement

CGDD
Commissariat Général au Développement Durable

CGEDD
Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CNDP
Commission Nationale du Débat Public

COFP
Coût d'Opportunité des Fonds Publics

COS
Coefficient d'Occupation des Sols

COV
Composé Organique Volatil

CPER
Contrat de Projets Etat-Région

CREN
Conservatoire Régional des Espaces Naturels

D

dB
Décibel (unité de mesure du niveau de bruit) et dB(A) décibel pondéré (A)

DCE
Directive Cadre sur l'Eau

DDRM
Dossier Départemental des Risques Majeurs

DDT
Direction Départementale des Territoires

DiCT
Déclaration d'intention de Commencement de Travaux

DiRIF
Direction des Routes Île-de-France

DGITM
Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

DOCOB
Document d'Objectif (d'un site Natura 2000)

DOG
Document d'Orientation Général

DOO
Document d'Orientation et d'Objectifs

DPB
Droit à Paiement Brut

DPU
Droit à Paiement Unique

DRAC
Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRIEA-IDF
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

DRIEE-IDF
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France

DUP
Déclaration d'Utilité Publique

E

EBC
Espace Boisé Classé

EBE
Excédent Brut d'Exploitation

ENS
Espace Naturel Sensible

EPA
Etablissement Public d'Aménagement

EPCI
Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ER
Emplacement réservé

ERC
Eviter-Réduire-Compenser (doctrine)

ERTMS
European Rail Traffic Management System (Système européen de gestion du trafic ferroviaire)

ETP
Etablissement Public Territorial

G

GES
Gaz à Effet de Serre

GR
Grande Randonnée

GRP
Grande Randonnée de Pays

GSM-R
Global System for Mobile communications -Railways

H

HAM
Hydrocarbures Aromatiques Monocliniques

HAP
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

HPM
Heure de Pointe du Matin

HT
Hors Taxe

I

ICPE
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IEM
Indicateur d'Exposition Moyenne de référence

IGN
Institut Géographique National

INERIS
Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

INRAP
Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

INSEE
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISO
Organisation internationale de normalisation

J

JOB
Jour Ouvrable de Base

L

LAeq,tp
Niveau acoustique équivalent

LD
Longue Distance

LGV
Ligne à Grande Vitesse

LOM
Loi d'Orientation des Mobilités

M

MECDU
Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

MES
Matières En Suspension

MNV
Modèle National Voyageur (longue distance)

N

NGF
Nivellement Général de la France

O

OMS
Organisation Mondiale de la Santé

ONF
Office National des Forêts

P

PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAI
Provisions pour Aléas et Imprévus

PCAET
Plan Climat Air Energie Territorial

PDEDMA
Plans Départementaux ou Interdépartementaux d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDESI
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PDIPR
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

PDU
Plan de Déplacement Urbain

PDUIF
Plan de Déplacement Urbain de l'Île-de-France

PEB
Plan d'Exposition au Bruit

PGS
Plan Gêne Sonore

PEM
Pôle d'Echange Multimodal

PIB
Produit Intérieur Brut

PIEX
Parc International d'Exposition

PK
Point Kilométrique

PLU
Plan Local d'urbanisme

PM10
Particules fines et particules en suspension (diamètre inférieur à 10 micromètres)

PMR
Personne à Mobilité réduite

PNB
Point Noir Bruit

PNR
Parc Naturel Régional

PPRi ou PPRI
Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRMt ou PPRMT
Plan de prévention du Risque de Mouvement de terrain

PPRp ou PPRP
Plan de Prévention des Risques Prévisibles

PPRt ou PPRT
Plan de Prévention des Risques Technologiques

PR
Provision pour risques

PRA
Pont-RAil

PRO
Pont-ROute

PRQA
Plan Régional de la Qualité de l'Air

PSG
Plan Simple de Gestion

R

RD
Route Départementale

RFN
Réseau Ferré National

RGA
Recensement Général Agricole

RTE
Réseau de Transport d'Electricité

S

SAFER
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU
Surface Agricole Utile

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS
Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDRIF
Schéma Directeur de la Région Île-de-France

SEQ
Système d'Evaluation de la Qualité

SGPI
Secrétariat Général pour l'Investissement

SNCF
Société Nationale des Chemins de fer Français

SRA
Service Régional de l'Archéologie

SRADDET
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire

SRADDT
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRCAE
Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE
Schéma Régional de Cohérence Ecologique

STI
Spécification Technique d'Interopérabilité

SUP
Servitude d'Utilité Publique

T

TAD
Transport A la Demande

TaGV
Train apte à la Grande Vitesse, différent de TGV®
(marque commerciale SNCF)

TC
Transport en Commun

TCSP
Transport en Commun en Site Propre

TER
Transport Express Régional (ou Train Express Régional)

THT
Très Haute Tension

TMD
Transport de Matières Dangereuses

TMJA
Trafic Moyen Journalier Annuel

TRI
Taux de Rentabilité Interne

TVA
Taxe sur la Valeur Ajoutée

TVB
Trame Verte et Bleue

U

UADP
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

UE
Union Européenne

UICN
Union Internationale pour la Conservation de la Nature

V

VAN
Valeur Actuelle Nette (équivalent de BNA : Bénéfice Net Actualisé)

VP
Véhicule Particulier

VTR
Valeur Toxicologique de Référence

Z

ZA
Zone d'Activités

ZAC
Zone d'Aménagement Concerté

ZAE
Zone d'Activités Economiques

ZICO
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZPS
Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)

ZSC
Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DES CONVENTIONS D'ÉTUDES :

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉALISATION DU PROJET :